

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Trifluoroacetic acid  
FDS-nombre : 000000020420  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,  
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de  
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : acide trifluoroacétique

No.-Index : 607-091-00-1

Numéro d'Enregistrement  
REACH : 01-2119548396-29

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

veuillez prendre contact  
avec:

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation  
H332 Nocif par inhalation.  
Corrosion cutanée Catégorie 1A  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants/vêtements de

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

P284	protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide trifluoroacétique	76-05-1 607-091-00-1	Acute Tox. 4; H332; Inhalation Skin Corr. 1A; H314	100 %	

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

	01-2119548396-29 200-929-3	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412		
--	-------------------------------	---	--	--

### 3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### *Inhalation:*

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### *Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Contact avec les yeux:*

Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Fluorure d'hydrogène  
Oxydes de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

Enlever avec un absorbant inerte.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide trifluoroacétique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		2,67 mg/m3	Inhalation	
acide trifluoroacétique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,042mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide trifluoroacétique	Eau douce: 0,56 mg/l	Assessment factor: 10
acide trifluoroacétique	Eau de mer: 0,056 mg/l	Assessment factor: 100
acide trifluoroacétique	Station de traitement des eaux usées: 83,2 mg/l	
acide trifluoroacétique	Sédiment d'eau douce: 2,6 mg/kg dw	
acide trifluoroacétique	Sédiment marin: 0,236 mg/kg dw	
acide trifluoroacétique	Sol: 0,0047 mg/kg dw	Assessment factor: 1000

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délaï de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

- vêtement de protection résistant aux acides

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |   |  |
|--|---|--|
| (a) État physique                            | : | liquide  |
| (b) Couleur                                  | : | incolore   |
| (c) Odeur                                    | : | nauséabonde  |
| (d) Point de fusion/point de congélation     | : | -15 °C<br>Méthode: 92/69/EEC, A.1                  |
| (e) Point/intervalle d'ébullition            | : | 72 °C<br>à 1.013 hPa<br>Méthode: 92/69/EEC, A.2    |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure<br>Non applicable |
|  | : | Limite d'explosivité, supérieure<br>Non applicable |
| (h) Point d'éclair                           | : | > 100 °C<br>Méthode: 92/69/EEC, A.9                |
| (i) Température d'auto-inflammation          | : | Non applicable                                     |
| (j) Température de décomposition             | : | Pas de décomposition en utilisation conforme.      |
| (k) pH                                       | : | acide  |

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
1.000 g/l  
à 20 °C
- (n) Coefficient de partage:  
n-octanol/eau : log Pow -2,1
- (o) Pression de vapeur : 124 hPa  
à 20 °C  
Méthode: 92/69/EEC, A.4
- 158 hPa  
à 25 °C  
Méthode: 92/69/EEC, A.4
- 1.390 hPa  
à 80 °C  
Méthode: 92/69/EEC, A.4
- (p) Densité et / ou densité  
relative : env. 1,48 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- (q) Densité de vapeur  
relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la  
particule : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

- Produit hygroscopique.  
Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

#### 10.5. Matières incompatibles

Alcalis  
Bases  
Métaux  
Eau

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène  
Oxydes de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### (a) Toxicité aiguë

*Toxicité aiguë par voie orale:*

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*

donnée non disponible

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Essai du ganglion lymphatique local chez la souris

Espèce: Souris

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**(f) Cancérogénicité:**

Note: donnée non disponible

**(g) Toxicité pour la reproduction:**

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**(h) STOT-exposition unique:**

donnée non disponible

**(i) STOT - exposition répétée:**

donnée non disponible

**(j) Danger par aspiration:**

donnée non disponible

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### 11.2. Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
CL50  
Espèce: Brachydanio rerio  
Valeur: > 1.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
CE50  
Taux de croissance  
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)  
Valeur: 11,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50  
Biomasse  
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)  
Valeur: 0,62 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

*Toxicité pour les microorganismes:*  
CE50  
Inhibition de la respiration  
Espèce: boue activée  
Valeur: > 832 mg/l

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE 209

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 999 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

Difficilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2699

IMDG:2699

IATA:2699

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACIDE TRIFLUORACÉTIQUE

IMDG:TRIFLUOROACETIC ACID

IATA:Trifluoroacetic acid

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:8

IMDG: 8

IATA: 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:I

IMDG: I

IATA: I

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

donnée non disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

#### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide trifluoroacétique : H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

## Trifluoroacetic acid

299537-500G

Version 1.4

Date de révision  
10.03.2024

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---